

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE LA FORMATION SUR LE HANDICAP

Programme de formation
septembre 2018 à mars 2019

CRDI

35 rue Georges Bonnet 26000 VALENCE

04 75 78 38 11

crdifformation@handiplace.org



La professionnalisation des acteurs de la formation

Une dynamique inclusive en faveur de la formation des personnes handicapées

VÉRITABLE levier vers l'inclusion, la formation est au centre des enjeux des politiques d'emploi des personnes handicapées.

Face au constat répété d'un niveau de formation moins élevé, d'une inscription au chômage plus massive et plus durable et d'une moyenne d'âge supérieure des personnes handicapées au regard du tout public, la formation professionnelle est un levier central dans le parcours professionnel de ce public fragilisé.

L'Agefiph et la Région Bourgogne-Franche-Comté au travers de leurs engagements pris dans l'accord cadre 2017/2020 s'engagent :

- À renforcer l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de formation professionnelle de droit commun et d'alternance. L'accès à la qualification doit faciliter leur insertion durable dans l'emploi, en lien avec les compétences recherchées par les entreprises de la région.
- A mieux prendre en compte l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap en formation afin de sécuriser le parcours en prenant en compte leurs besoins spécifiques.

Le défi de la formation professionnelle des personnes handicapées implique une mobilisation de l'ensemble du dispositif de formation et des acteurs qui y participent. C'est pourquoi cela ne peut se faire sans la professionnalisation des acteurs.

Le présent programme de professionnalisation proposé constitue l'un des réponses devant contribuer à favoriser la sécurisation des parcours de formation par une meilleure connaissance par les professionnels du handicap et ainsi faire évoluer leurs pratiques.

Les objectifs et enjeux du programme de professionnalisation

Le programme de professionnalisation doit permettre d'acquérir les connaissances, compétences et ressources nécessaires à la mise en œuvre concrète d'une dynamique inclusive au sein des organismes de formation et centres d'apprentissage :

- ⇒ **Publics cibles** : organismes de formation continue et centres de formation d'apprentis.
- ⇒ **Stagiaires** : référent handicap, référent de parcours du Dispositif Amont de la Qualification, formateur, responsable pédagogique.
- ⇒ **Objectifs** : améliorer les modalités d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes handicapées en diagnostiquant leurs besoins, le plus en amont possible.

En synthèse, le programme de professionnalisation contribue à :

Monter en compétences,

Favoriser le partage des connaissances et des pratiques



→ Permettre aux OF et CFA d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap (PSH)

→ Encourager les acteurs à se former

→ Favoriser le partage d'expériences entre pairs

Les modules proposés aux acteurs

Le schéma ci-dessous présente une vue d'ensemble des actions de formation proposées par l'Agefiph et le Conseil régional :

7 MODULES DE FORMATION

Module de base

- Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi
> **Module A1 page 4**

Modules spécifiques

- Sensibilisation au handicap et compensation en situation de formation
> **Module B1 page 5**
- Handicap psychique et formation
> **Module B2 page 6**
- Handicap mental et formation
> **Module B3 page 7**
- Troubles cognitifs et formation
> **Module B4 page 8**

Modules thématiques

- Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ?
> **Module C1 page 9**
- Accessibilité des formations et handicap : approfondissement
> **Module C2 page 10**

Le programme de formation est financé par l'Agefiph
(hors frais de déplacements, repas, maintien de salaire).



Pour consulter les dates et vous inscrire aux différents modules veuillez consulter le calendrier p11-12.

Action de base – Module A1

Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi

Finalité : Intégrer les notions de base pour favoriser l'intégration de personnes handicapées en **formation**

- Connaître les principales dispositions législatives et réglementaires en matière d'insertion et de formation de personnes handicapées (loi handicap, compensation, accessibilité, ...)
- Comprendre la notion de handicap et identifier les situations de handicap (définition, typologies, caractéristiques public, ...)
- Repérer les acteurs du handicap et de la formation jouant un rôle dans la formation des personnes handicapées et plus globalement dans leur parcours vers et dans l'emploi (PRITH, Agefiph, MDPH, FIPHFP, acteurs du SPRO, ...)

Pré-requis Recommandation : être en situation de pré accueil, d'accueil ou d'accompagnement du parcours formatif en organisme de formation ou CFA

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, vidéos, exemples concrets, jeux cadres...

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 10h45 : Travail individuel et collectif d'expression sur : les représentations sociales du handicap ; Restitution, compléments de l'intervenant, Apports théoriques dont éléments de compréhension de la notion de handicap : définition, les différentes typologies de handicap, les caractéristiques des publics, quelques repères statistiques en Région Bourgogne Franche Comté.

10h45 – 11h55 : Pause

11h55 – 12h30 : Le cadre légal de la loi du 11 février 2005 : que dit la loi en matière d'insertion et de formation, les principes clés de la loi de 2005 : l'accessibilité « à tout pour tous », la non-discrimination, le droit à compensation ; les critères d'éligibilité et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 14h30 : Illustration par des mises en situation / jeux de rôle des principes abordés en matinée. Restitution et compléments

15h00 – 15h30 : Construction d'une cartographie commune des acteurs intervenant dans le champ du handicap et de la formation. Travail individuel puis collectif.

15h30 – 15h40 : Pause

15h40 – 16h30 : Reprise des travaux, restitution et compléments : présentation du PRITH BFC, de l'Agefiph et du FIPHFP, focale sur la MDPH, des acteurs du SPRO, des acteurs de l'insertion...

16h30 – 16h45 : Présentation du site PRITH BFC : fiches outils, agenda...

16h45 – 17h00 : Evaluation



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :

Dijon, Chalon sur Saône, Nevers, Auxerre, Besançon, Belfort, Lons le Saunier, Vesoul.



Nb de participants min/max : 8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J), évaluation formalisée dématérialisée à l'issue du module (envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

visite du site internet du PRITH Bourgogne Franche Comté



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p11-12.

Actions spécifiques – Module B1

Sensibilisation au handicap et compensation en situation de formation

Finalité : Sensibiliser aux différents handicaps et identifier les moyens et ressources de compensation afin d'améliorer la prise en compte du handicap dans les pratiques d'accompagnement lors du parcours de formation.

Objectifs visés :

- Connaître les déficiences/handicaps et avoir des points de repères
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation
- Adapter sa posture pour mieux accompagner
- Identifier les techniques de compensation (1er niveau)
- Repérer les acteurs ressources mobilisables pour accompagner les éventuelles adaptations sur le territoire.

Pré-requis Recommandation : connaissance générale sur l'emploi, formation et le handicap

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, vidéos, exemples concrets

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 10h00 : Travail collectif d'expression sur les bénéficiaires de la loi de 2005, les différentes typologies de handicap. Restitution, compléments de l'intervenant.

10h00 – 11h30 : Travail en binôme sur les différentes typologies de handicap et les premiers moyens de compensations possibles à mobiliser en situation de formation et d'emploi (Appui sur le décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006, le principe de l'aménagement raisonnable, l'article 5 de la directive du 27 novembre 2000 et l'article L5213-6 du code du travail). Restitution et compléments de l'intervenant, focale sur la RQTH. Réponse aux questions.

11h30 – 11h40 : Pause

11h40 – 12h30 : Travail en sous-groupe sur des situations d'accompagnement – Dégager les points saillant d'un accompagnement réussi. Restitution compléments du groupe et de l'intervenant.

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 14h30 : Travail en sous-groupe : Quelles sont les étapes de l'accompagnement qui est mobilisé en interne, à l'externe ? Restitution et compléments de l'intervenant.

14h30 – 15h30 : Les acteurs et les dispositifs majeurs du territoire BFC, facilitateurs de la prise en compte des adaptations

15h30 – 15h40 : Pause

15h40 – 16h45 : Réflexion collective sur la posture d'accompagnement. Appui sur un texte de Jaques Lasdous : « posture du corps et de l'esprit » cairn revue vie sociale et traitement - 2007. La notion de posture associe le corps et l'esprit. Terme de plus en plus évoqué dans le champ professionnel. La posture professionnelle définit une attitude, une manière d'être dans l'échange : Accueillir l'autre avec son histoire est avant tout le reconnaître dans son unicité, accepter d'être déstabilisé, déboussolé dans la rencontre avec lui pour mieux l'accompagner vers ses solutions.

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :
Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :
8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

l'animation avec les jeux cadres
Thiagi assure convivialité et
production



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p11-12.

Actions spécifiques – Module B2

Handicap psychique et formation - Assuré par les professionnels d'Insertion+ Doubs

Finalité : Sensibiliser au handicap psychique et identifier les moyens et ressources de compensation afin d'améliorer la prise en compte du handicap dans les pratiques d'accompagnement lors du parcours de formation.

Objectifs visés :

- Connaître le handicap psychique et avoir des points de repères
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation
- Adapter sa posture pour mieux accompagner
- Identifier les techniques de compensation
- Repérer les acteurs ressources mobilisables pour accompagner les éventuelles adaptations sur le territoire.

Pré-requis Recommandation : connaissance générale sur l'emploi, formation et le handicap

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, apports théoriques, exemples concrets, mises en situation

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 12h30 : 1ère partie : Le handicap psychique et ses conséquences

- Le handicap psychique en chiffres
- Définitions et différences entre handicap mental et handicap psychique
- Principales maladies et les différents troubles
- Conséquences

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 15h30 : 2ème partie : Les besoins des personnes en situation de handicap psychique : quels types d'accompagnements, quels aménagements/adaptations, quelles prises en charge ?

15h30 – 15h40 : Pause

15h40 - 16h45 : 3ème partie : Les ressources et partenaires mobilisables

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : INSERTION +



Lieux de formation :

Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :

8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

une formation enrichie
d'expériences de terrain



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p11-12.

Actions spécifiques – Module B3

Handicap mental et formation - Assuré par les professionnels d'Insertion+ Doubs et du Pôle Insertion de la Mutualité Française Bourguignonne.

Finalité : Sensibiliser au handicap mental et identifier les moyens et ressources de compensation afin d'améliorer la prise en compte du handicap dans les pratiques d'accompagnement lors du parcours de formation.

Objectifs visés :

- Connaître le handicap mental et avoir des points de repères
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation
- Adapter sa posture pour mieux accompagner
- Identifier les techniques de compensation
- Repérer les acteurs ressources mobilisables pour accompagner les éventuelles adaptations sur le territoire.

Pré-requis Recommandation : connaissance générale sur l'emploi, formation et le handicap

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, apports théoriques, exemples concrets, mises en situation

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 12h30 : 1ère partie : Le handicap mental et ses conséquences

- Le handicap mental en chiffres
- Définitions et différences entre handicap mental, handicap psychique et handicap social
- Origines et causes
- Conséquences

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 15h30 : 2ème partie : Les difficultés rencontrées. Les besoins des personnes en situation de handicap mental : quels types d'accompagnements, quels aménagements/adaptations, quelles adaptations ?

15h30 – 15h40 : Pause

15h40 - 16h45 : 3ème partie : Les ressources et partenaires mobilisables

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : INSERTION +, Mutualité Française



Lieux de formation :
Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :
8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :
une formation enrichie
d'expériences de terrain



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p11-12.

Actions spécifiques – Module B4

Troubles cognitifs et formation (troubles dys, du spectre autistique du comportement,...)

Assuré par les professionnels de l'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée Bourguignonne.

Finalité : Sensibiliser aux TCO et identifier les moyens et ressources de compensation afin d'améliorer la prise en compte du handicap dans les pratiques d'accompagnement lors du parcours de formation.

Objectifs visés :

- Connaître les troubles cognitifs et avoir des points de repères : *seront abordés les grands principes de la cognition, les facteurs qui l'influencent, ses modes d'évaluation ainsi que les différentes pathologies qui l'impactent*
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation
- Adapter sa posture pour mieux accompagner
- Identifier les techniques de compensation
- Repérer les acteurs ressources mobilisables pour accompagner les éventuelles adaptations sur le territoire.



Durée : 14 heures



Intervenant : ADNA



Lieux de formation :

Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :

8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J), évaluation formalisée dématérialisée à l'issue du module (envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

une expertise enrichie des travaux de recherche de l'ADNA

Pré-requis Recommandation : connaissance générale sur l'emploi, formation et le handicap

Programme détaillé :

Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

1ère partie : Qu'est-ce que la cognition ?

- Les différentes fonctions cognitives
- Leur fonctionnement en interaction
- Les facteurs les influençant – maladies, sommeil, culture, psychisme,...

2ème partie : Comment évaluer la cognition ?

- Neuropsychologie : quelle différence entre neuropsychologie et psychométrie (Q.I.)
- Approche des concepts normal / pathologique
- Approche des concepts compétences / performances
- Quand parler de déficit, d'incapacité, de handicap ?

3ème partie : Cognition et pathologies ?

- Déficience intellectuelle / handicap intellectuel
- Troubles développementaux : syndromes « DYS », autisme, ...
- Pathologies neurologiques
- Pathologies psychiatriques

4ème partie : Quels retentissements d'une problématique cognitive dans un contexte de formation ou d'emploi ?

- Quelles observations faites-vous dans le cadre de la formation ?
- Quels sont les retours des bénéficiaires ? Leurs plaintes ?
- Que peut-on en comprendre sur le plan cognitif ?
- Quels sont les aménagement/compensation à mettre en place ?

Evaluation



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p11-12.

Actions thématiques – Module C1

Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ?

Finalité : Connaître les obligations légales des centres de formation en matière d'accueil des personnes handicapées et comprendre les notions d'accessibilité et de compensation du handicap en formation

Objectifs visés :

- S'approprier les notions de handicap situationnel et de contraintes issues de la loi de 2005
- Comprendre la complémentarité des notions d'accessibilité et de compensation du handicap
- Interroger sa pratique professionnelle au regard des notions définies et repérer les points de vigilance
- Identifier un premier niveau de personnes ressources et/ou relais

Pré-requis Recommandation : être en situation de pré-accueil, d'accueil ou d'accompagnement du parcours formatif ex : direction, formateurs, administratifs, référent de parcours,...

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, vidéos, exemples concrets

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 10h00 : Travail collectif d'expression sur la notion de handicap situationnel. Appui sur les classifications historiques du handicap CIH, La RQTH, le projet de vie.

10h00 – 10h30 : Travail collectif sur l'accessibilité « à tout pour tous » - présentation des principaux textes de loi liés à l'accessibilité, l'accueil des personnes en situation de handicap dans les centres de formation de droit commun.

10h30 – 11h30 : Mise en situation/jeu de rôle : l'entretien exploratoire, la posture d'accompagnant

11h30 – 11h40 : Pause

11h40 – 12h30 : Travail en sous-groupe sur des situations vécues issues de la pratique professionnelle et présentées par les participants. L'accompagnement à la reconnaissance administrative, les 5 types d'adaptation pédagogique.

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 14h30 : Retour sur les travaux pratiques. Définir et rédiger un processus permettant de mettre en exergue les points de vigilance à observer.

14h30 – 15h00 : Repérer quels acteurs internes et externes sont moteurs ?

15h00 – 15h10 : Pause

15h10 – 15h45 : Travail en sous-groupe sur les rôles et les missions des principaux acteurs internes et externes : Qu'est-ce qu'une personne ressource ? Un relais ? Restitution et compléments de l'intervenant.

15h45 – 16h45 : Travail collectif sur la légitimité de la posture. L'engagement de la gouvernance. Le positionnement dans l'équipe. Accompagner la personne en situation de handicap

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :

Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :

8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

la veille juridique et pédagogique
du CRDI profite aux participants.



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p11-12.

Actions thématiques – Module C2

Accessibilité des formations et handicap : approfondissement

Finalité : S'approprier les méthodes et les moyens permettant la mise en œuvre de la compensation du handicap en formation professionnelle

Objectifs visés :

- Adapter une formation : quoi, comment, avec qui ?
- Méthode : acteurs, compétences, modalités de collaboration, étapes, actions outils et dispositifs au service de la compensation
- Identifier les types d'adaptations de la formation et apprendre à les conjuguer pour répondre aux besoins

Pré-requis Recommandation : être en situation de pré-accueil, d'accueil ou d'accompagnement du parcours formatif ex : direction, formateurs, administratifs, référent de parcours,...

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, vidéos, exemples concrets

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 10h00 : Expression collective sur les moyens de compensation utilisés et/ou connus en situation de formation, adaptations relevant du bon sens, jusqu'à l'aide technique ou l'aide humaine. Compléments de l'intervenant.

10h00 – 11h00 : Panorama des acteurs, des aides et des dispositifs de compensation du handicap en situation de formation (en emploi).

11h00 – 11h10 : Pause

11h10 – 12h10 : Collectivement, dérouler l'adaptation d'une formation : qui fait quoi, comment et avec qui en interne et à l'externe. Comment repérer les besoins des personnes le plus en amont possible ?

12h10 – 12h30 : Présentation des acteurs spécifiques du territoire BFC

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 15h00 : Travaux en sous-groupe, proposition de deux études de cas de situation d'adaptation en centre de formation et sur un poste de travail. Comment croiser les besoins repérés en amont avec les adaptations pédagogiques ou l'intégration au poste de travail et son environnement ? Restitution et compléments de l'intervenant.

15h – 16h00 : Travaux en sous-groupe : élaborer un plan d'action en mode projet : décrire une action de compensation à mettre en place au sein d'un centre de formation définir l'objectif, les étapes et les modalités de mises en œuvre, citer les acteurs internes et les acteurs externes à mobiliser et de quelles façons. Restitution, compléments de l'intervenant.

16h00 – 16h10 : Pause

16h10 – 16h45 : Echange collectif : revenir sur la notion de la posture du professionnel avec les participants. Elle se définit en termes d'implication (être volontaire), de négociation (avec les personnes en situation de handicap) et de participation (collaboration avec les institutionnels).

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :
Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :
8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

des illustrations concrètes issues
des participants et des
intervenants



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p11-12.

Proposition de calendrier période septembre 2018 à mars 2019

Pour vous inscrire, il vous suffit de cliquer sur le module choisi !

Une fois votre inscription réalisée une confirmation vous sera envoyée ainsi que tous les documents nécessaires au déroulement de votre formation.

Pour toute question relative à votre inscription le CRDI répondra à vos questions par mail
crdifformation@handiplace.org ou au 04 75 78 38 11

Semaine	Action de base - Module A1 Approche globale du handicap en situation d'insertion, formation, emploi	Actions spécifiques - Module B1 Sensibilisation au handicap et compensation en situation de formation	Actions spécifiques - Module B2 : Handicap psychique Module B3 : Handicap mental	Actions spécifiques - Module B4 Troubles cognitifs et formation	Actions thématiques - Module C1 Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il?	Actions thématiques - Module C2 Accessibilité des formations et handicap : approfondissement
Du 29/10 au 25/11/18	44					
	45					
	46	BESANÇON mardi 13/11/2018 Inscription module de base A1				
	47		DIJON Jeudi 22/11/2018 Inscription module spé B1	DIJON Handicap Psychique Jeudi 22/11/2018 Inscription module spé B2		
Du 26/11 au 30/12/18	48			DIJON Handicap Mental Jeudi 29/11/2018 Inscription module spé B3		
	49	CHALON Mardi 4/12/2018 Inscription module de base A1			DIJON 6 et 7/12/2018 Inscription module spé B4	
	50	VESOUL Jeudi 13/12/2018 Inscription module de base A1				DIJON mardi 11/12/2018 Inscription module thématique C1
	51					
	52					

	Semaine	Action de base - Module A1 Approche globale du handicap en situation d'insertion, formation, emploi	Actions spécifiques - Module B1 Sensibilisation au handicap et compensation en situation de formation	Actions spécifiques - Module B2 : Handicap psychique Module B3 : Handicap mental	Actions spécifiques - Module B4 Troubles cognitifs et formation	Actions thématiques - Module C1 Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il?	Actions thématiques - Module C2 Accessibilité des formations et handicap : approfondissement
Du 31/12/18 au 27/01/19	1						
	2	LONS Jeudi 10/01/2019 Inscription module de base A1					DIJON Mardi 08/01/2019 Inscription module thématique C2
	3	BELFORT mardi 15/01/2019 Inscription module de base A1 AUXERRE jeudi 17/01/2019 Inscription module de base A1					
	4				BESANÇON 24 et 25/01/2019 Inscription module spé B4		
Du 28/01 au 14/02/19	5		BESANÇON mardi 29/01/2019 Inscription module spé B1				
	6	NEVERS mardi 5/02/2019 Inscription module de base A1		BESANÇON Handicap Psychique Jeudi 07/02/2019 Inscription module spé B2			
	7			BESANÇON Handicap Mental Jeudi 14/02/2019 Inscription module spé B3			
	8						
Du 25/02 au 31/03/19	9						
	10					BESANÇON Mardi 5/03/2019 Inscription module thématique C1	
	11	DIJON jeudi 14/03/2019 Inscription module de base A1					
	12						
	13						BESANÇON Mardi 26/03/2019 Inscription module thématique C2